



Saint-Claude, le 07 Juillet 2025

TRADITOUR 2025 : POUR UNE COURSE EXEMPLAIRE AU CŒUR DU GRAND CUL-DE-SAC MARIN

À l'occasion du passage de la course TRADITOUR dans les eaux du Grand Cul-de-Sac Marin, les 8 et 9 juillet 2025, le Parc national de la Guadeloupe tient à rappeler l'importance de préserver ce territoire naturel d'exception, ainsi que la réglementation des coeurs de Parc présents dans la baie.

Composée de la plus vaste forêt marécageuse des Petites Antilles, d'herbiers marins riches en biodiversité et de la plus longue barrière de corail de la région, cette baie est partiellement classée en cœur de parc national.

Un espace naturel d'exception au statut reconnu

Le Grand Cul-de-sac marin est un ensemble unique d'écosystèmes : barrière de corail, herbiers, forêts marécageuses et îlets forment un territoire d'une richesse écologique rare. Cette zone est en grande partie classée en cœur de parc national, ce qui implique des règles strictes de protection. Depuis 1992, la Guadeloupe est reconnue Réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO. Le Grand Cul-de-sac marin figure également parmi les sites RAMSAR depuis 1993 pour l'importance de ses zones humides, et a intégré en 2014 la Liste verte de l'UICN, qui distingue la qualité de la gestion environnementale menée par le Parc. d'oiseaux protégées, telles que la Sterne de Dougall (CR sur la liste rouge UICN).

Réglementation en cœur de parc : les bons gestes à adopter

Dans les zones classées, certaines pratiques sont strictement interdites afin de préserver les espèces et leurs habitats. Il est notamment proscrit de perturber la faune ou la flore, de pratiquer la pêche ou la chasse, d'utiliser des jets-skis ou des drones sans autorisation préalable, ou encore d'éclairer les îlets de nuit. Le mouillage libre est également interdit : seuls les points d'amarrage identifiés peuvent être utilisés. Certaines zones sont interdites au débarquement, comme l'îlet Tête à l'Anglais tout au long de l'année, et l'îlet Blanc, fermé jusqu'au 30 septembre pour permettre la nidification de la Sterne de Dougall, une espèce classée en danger critique d'extinction.

Les zones tampon : des sanctuaires à respecter absolument

Des zones dites « tampon » ont été instaurées autour de certains îlets sensibles, comme Carénage, Christophe, Fajou ou l'îlet Blanc, afin de garantir la tranquillité des colonies d'oiseaux marins en période de reproduction. Ces périmètres, établis par arrêté préfectoral, interdisent toute navigation, tout débarquement et tout mouillage à l'intérieur de leurs limites.

Une course surveillée, un comportement exemplaire attendu

Le Parc national invite les organisateurs et accompagnateurs à faire preuve de responsabilité : consulter les cartes réglementaires avant toute sortie, adopter une navigation respectueuse, limiter le bruit, éviter les approches de la faune, et privilégier les points de mouillage autorisés. L'application **Nav&Co**, téléchargeable gratuitement, permet d'accéder en temps réel aux données réglementaires et écologiques utiles à la navigation durable. En mer, la prudence s'impose : respecter les distances avec la faune, éviter les nuisances sonores, suivre les balisages, et utiliser les points d'ancrage autorisés. L'application Nav&Co permet d'accéder en temps réel aux cartes de biodiversité, aux données de navigation et aux règles en vigueur. Des agents du Parc national seront présents à terre et en mer, à la fois pour répondre aux interrogations concernant la réglementation que pour relever les infractions.

« Cette nouvelle édition du TRADITOUR est une belle opportunité de montrer que performance sportive et respect de la nature peuvent aller de pair. Le Parc national est mobilisé aux côtés des organisateurs dans cette démarche exemplaire, en pédagogie et en respect de la réglementation. » Harry Ozier-Lafontaine, Directeur du Parc national de la Guadeloupe



Un appel collectif à la responsabilité environnementale

Par ailleurs, depuis le 15 novembre 2021, l'arrêté n° 2021-552 de la Direction de la Mer de Guadeloupe réglemente la navigation maritime et le mouillage dans onze zones du Grand Cul-de-Sac Marin. Cet arrêté interdit formellement le mouillage forain dans le cœur du parc et sur l'aire maritime adjacente, et organise l'usage des zones dédiées, afin de réduire l'impact sur les herbiers, les fonds marins et les espèces protégées. Le Parc national de la Guadeloupe appelle l'ensemble des acteurs impliqués à faire de TRADITOUR 2025 un modèle de respect de la biodiversité marine. En choisissant de naviguer dans le respect des règlements, chaque participant contribue à la préservation durable de ce joyau naturel.

Préservez ensemble le Grand Cul-de-sac marin, pour qu'il continue de vivre et d'émerveiller les générations futures.

Ressources :

Accédez à :

- la carte réglementaire interactive des zones protégées, à un visuel presse HD sur la Sterne de Dougall, ainsi qu'à l'application Nav&Co depuis le site officiel du Parc : www.guadeloupe-parcnational.fr/espace-presse
- l'arrêté n°2025-47 du Parc national de la Guadeloupe relatif au passage du TRADITOUR en coeur de Parc.

(page 2/2)



EUROPARC
Tourisme Durable dans
les Espaces Protégés

